



Groupement Equestre de France et d'Ailleurs
1119 route du Roccas
06380 SOSPEL
Tél : 06 60 68 76 97
contact@gefa-asso.com

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2022 DE L'ASSOCIATION GEFA

Nombre de membres présents : 8

Nombre de votes anticipés par internet : 17

Ordre du jour :

I. Présentation et approbation des comptes de l'exercice précédent	2
II. Présentation et approbation du budget prévisionnel	2
III. Présentation et approbation du rapport moral	2
IV. Présentation et approbation des projets de l'association	2
V. Modification du bureau et organisation des commissions	3
VI. Envoi des Flyer	3
VII. Questions diverses.	3

L'assemblée générale du GEFA a eu lieu via ZOOM le lundi 10 octobre 2022, à partir de 20h00 jusqu'à 22h00.

L'assemblée générale est présidée par Sophie DERRIDA, présidente de l'association. Elle est assistée de Marjorie LECOURTOIS, secrétaire de l'association.

*
* *
*

Anja a annoncé qu'elle démissionnait de son activité de trésorière au sein de l'association à la fin de l'année 2022 puis a présenté le budget.

I. Présentation et approbation des comptes de l'exercice précédent

Les membres présents approuvent à l'unanimité les comptes de l'exercice précédent. Parmi les membres qui ont voté par anticipation, 16 ont approuvé ce point, 1 a voté blanc.

Sophie et Margot ont détaillé les dépenses effectuées pour l'achat des lots et supports de communication dans lesquels le GEFA a investi afin de débiter son action sur le terrain.

II. Présentation et approbation du budget prévisionnel

Les membres présents approuvent à l'unanimité le budget prévisionnel. Parmi les membres qui ont voté par anticipation 16 ont approuvé ce point, 1 a voté blanc.

Sophie mentionne que toutes les nouvelles idées sont les bienvenues.

L'AG ayant eu lieu plus tard que prévu, le budget prévisionnel présenté est pour une période antérieure à la réunion. Anja souligne que l'idéal serait de faire une AG tôt dans l'année (premier semestre).

III. Présentation et approbation du rapport moral

Les membres présents ainsi que les membres qui ont voté par anticipation approuvent à l'unanimité le rapport moral.

Margot rappelle qu'en 2021, nous avons eu la volonté de mettre en place des commissions ainsi que de développer la communication, ce qui a effectivement été réalisé.

IV. Présentation et approbation des projets de l'association

Les membres présents approuvent à l'unanimité les projets de l'association. Parmi les membres qui ont voté par anticipation 14 ont approuvé ce point, trois ont voté blanc.

V. Modification du bureau et organisation des commissions

Anja ne sera plus trésorière de l'association dès le 1 janvier 2023.

Alexandra aidera à la gestion comptable de l'association, mais ne pourra pas se présenter en tant que trésorière pour le moment car elle n'a pas deux ans d'ancienneté dans l'association.

Margot reste secrétaire.

Valentine aidera Margot dans quelques tâches de secrétariat.

L'arrivée d'un.e secrétaire adjoint.e en fonction des disponibilités de la personne serait bienvenue.

À terme, l'idée serait d'engager une secrétaire à temps partiel.

Comme indiqué dans les statuts, une AG extraordinaire sera nécessaire en cas de changement de composition du bureau.

Par ailleurs, le GEFA va continuer de travailler en commission sur l'amélioration de la retraite des équidés.

Les associations qui récupèrent les chevaux ont de réelles difficultés financières.

Il y a une forte volonté du GEFA, réaffirmée lors de l'AG, de trouver des solutions pour que les choses évoluent en aidant les associations et en créant des centres de retraite à « taille humaine ».

Sophie rappelle que l'association est jeune et qu'il faut le temps que l'organisation et les actions se mettent en route.

Cette dernière rappelle également qu'il est important de recruter des adhérents et des partenaires afin d'avoir plus de poids auprès des instances : cela montre que notre cause est soutenue.

Sophie annonce que la commission sur la retraite des équidés va être réunie ultérieurement pour préciser les actions qui seront menées en 2023 et l'organisation du travail du GEFA. L'important est de se répartir les rôles selon cette dernière.

VI. Envoi des Flyers

Christine a demandé des flyers à distribuer lors des événements où elle se rend.

Des flyers seront également envoyés à Marie pour qu'elle puisse les distribuer lors de la journée qu'elle passera à La Cense.

VII. Questions diverses.

Certains sujets intéressants ont été abordés lors de l'AG mais non-inscrits à l'ordre du jour : ils seront traités plus en détail lors de la prochaine commission.

L'AG se termine à 22H.



GEFA
Groupement Équestre
de France et d'Ailleurs

Rapport moral

Octobre 2022



Présentation des actions menées de Juillet 2021 à Juillet 2022

L'association GEFA a été créée le 14 mai 2020 suite au premier confinement, quand de nombreux cavaliers, pratiquants, propriétaires ont pris conscience qu'ils n'étaient pas entendus.

Cette association a pour principaux objets :

- de défendre les droits des équidés : respect de leur bien-être, retraite, compréhension de la relation homme-cheval, ...
- de créer le lien entre les cavaliers, propriétaires, pratiquants, enseignants, gérants de structure, amoureux des chevaux et toutes les personnes qui vivent pour et grâce aux équidés;
- de défendre leurs droits et leurs devoirs.

Les projets du Gefa pour la période 2021-2022, annoncés lors de l'AG du mois de juin 2021, proposaient deux actions prioritaires :

=> **Mettre en place les commissions** afin de pouvoir travailler sur la défense des droits des équidés, et la défense des droits et des devoirs des cavaliers, propriétaires, pratiquants, professionnels, etc ..

=> **Développer la communication** du Gefa

Sommaire

I : Les **modes de communication, sensibilisation, information du GEFA :** Pages 7 à 18

II : Les **actions de communication, sensibilisation, information du GEFA :**

A-Actions menées par téléphone, mails, courriers, réseaux sociaux Pages 19 à 31

B- Actions sur le terrain Pages 32 à 35

III : Les **projets du GEFA pour la période de juillet 2022 à Juillet 2023 :** Pages 36 à 37

I- Les modes de communication, sensibilisation, information du GEFA

Communication, sensibilisation, information

Le GEFA utilise principalement Facebook et son site web gefa-asso.com pour transmettre l'information et se faire connaître.

Sur Facebook, l'association dispose d'une page
"GEFA-GROUPEMENT ÉQUESTRE DE FRANCE ET D'AILLEURS"

Et de deux groupes :

"GEFA Groupe : Bien-être et droits des équidés"

"GEFA Groupe : Droits, devoirs des cavaliers, propriétaires,
professionnels"

Pourquoi 3 canaux sur Facebook?

Une **page** Facebook peut être trouvée en dehors du réseau social, visible par tous, accessible sans aucune autorisation.

Elle permet un partage sans restriction des publications.

Les commentaires sous les publications de la page sont, de ce fait, visibles par tous.

Une page Facebook peut être aimée par tous.



Pourquoi 3 canaux sur Facebook?

Le **groupe**, quant à lui, ne peut être trouvé qu'à partir du moment où l'utilisateur dispose d'un profil Facebook.

Nos groupes sont volontairement fermés au public, accessibles uniquement par approbation.

De ce fait, les publications ne peuvent pas être partagées. Ainsi les commentaires, discussions présents sur les groupes ne peuvent être visibles que par les membres du groupe.

>> Cela permet de garder plus de confidentialité et d'échanger plus librement, sans que les opinions de chacun ne soient repartagées à l'infini.

Pourquoi 2 groupes Facebook?

Le GEFA a été créé lors du confinement en 2020.

Sophie DERRIDA et Margot LECOURTOIS ne se connaissaient pas et ont chacune créé leur groupe Facebook afin de permettre à toutes les personnes impactées par les restrictions en lien avec les équidés d'échanger.



Les 2 groupes historiques ont donc été conservés.



Changement de nom des deux groupes Facebook

En juillet 2022 la décision a été prise de leur donner à chacun une orientation différente :

Le groupe “GEFA-défense des droits des cavaliers et des équidés” (2,7K membres) est devenu “**GEFA Groupe : Bien-être et droits des équidés**” et regroupe désormais les publications en lien direct avec les équidés.

Le groupe “GEFA-conséquence du confinement filière équine” (4K membres) est devenu “**GEFA Groupe : Droits, devoirs des cavaliers, propriétaires, professionnels**” et regroupe plus d’informations en lien avec la législation qui concerne les humains.

Chaque groupe a pour objet de traiter plus précisément les thèmes en fonction de son orientation. Cela évite ainsi que les nombreuses publications se mélangent et qu’il soit de plus en plus compliqué de s’y retrouver.

L'activité sur Facebook

Depuis la précédente Assemblée Générale, de nombreux articles ont été publiés sur notre page et nos groupes Facebook

Du 11 juillet 2021 au 11 juillet 2022 :

“GEFA Groupe : Bien-être et droits des équidés”
@gefabiennetretdroitsdesequides : 254 publications

“GEFA Groupe : Droits, devoirs des cavaliers, propriétaires, professionnels”
@gefadroitsdevoircavaliers : 144 publications

Page GEFA Groupement Équestre de France et d'Ailleurs
@cavaliersproprietairesequides

60 624 couvertures de la Page (*nombre de personnes qui ont vu l'un des contenus de la Page ou « à propos » de votre Page*)

L'analyse des publications Facebook

Les publications les plus regardées tant sur les groupes que sur la page sont:

Le 20/07/2022 : 128 536 couvertures de pages et 949 partages = le post de Maître Elodie Kassem éclaire le décret "visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes »



 **GEFA- Groupement Équestre de France et d'Ailleurs**
20 juillet · 🌐

Merci [Maître Elodie Kassem - Droit équin](#) pour cet article qui clarifie le décret "visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes"

"Bonjour à tous,

En partenariat avec le GEFA- Groupement Équestre de France et d'Ailleurs (site internet : www.gefa-asso.com) vous trouverez ci-dessous un résumé des nouvelles modalités de détention d'un équidé fixées par un décret du 18 juillet 2022 en application de la loi Loïc Dombrevail.... [Voir plus](#)

 Boostez cette publication pour toucher jusqu'à 1417 personnes en plus en dépensant 14 €.

[Booster la publication](#)

  Victoire Dubus et 203 autres personnes

524 commentaires 949 partages

 J'aime  Commenter  Partager 

Plus pertinents ▾

L'analyse des publications Facebook

Le 30/07/2022 : **33 385 couvertures de pages et 515 consultations du lien = GUIDE DU DÉTENTEUR D'ÉQUIDÉS : Dossier IFCE et SIRE** : Retrouvez les démarches obligatoires d'un détenteur d'équidés professionnel ou non professionnel !

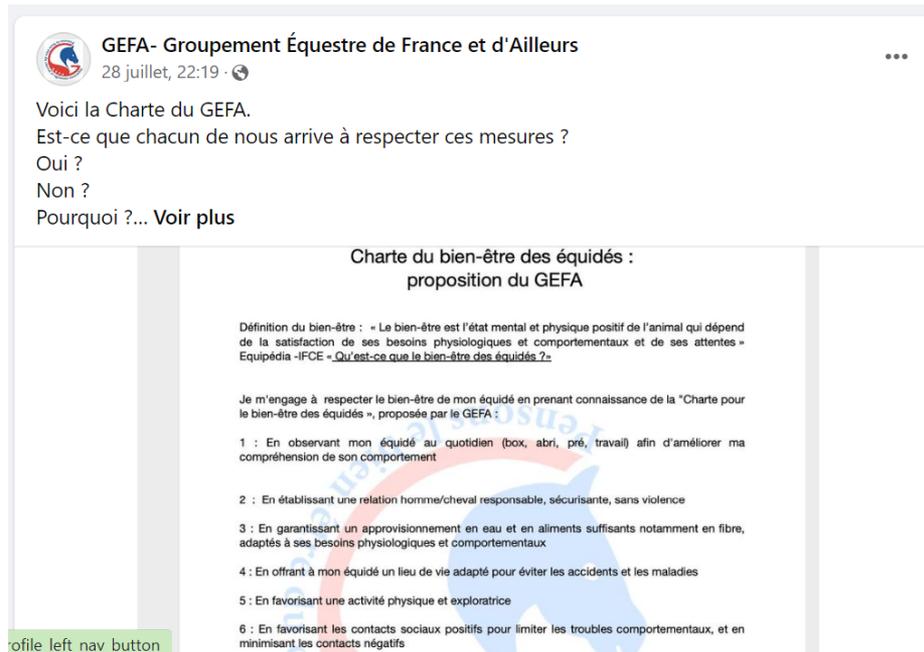
 **GEFA- Groupement Équestre de France et d'Ailleurs**
30 juillet, 21:15 · 🌐

GUIDE DU DÉTENTEUR D'ÉQUIDÉS : Dossier IFCE et SIRE : Retrouvez les démarches obligatoires d'un détenteur d'équidés professionnel ou non professionnel !
[https://gefa-asso.com/les-demarches-sanitaires-sur-le.../...](https://gefa-asso.com/les-demarches-sanitaires-sur-le.../)
RÉALISER CES DÉMARCHES CONTRIBUE À LA SÉCURITÉ SANITAIRE DE LA FILIÈRE ÉQUINE :
1 – L'IDENTIFICATION DES ÉQUIDÉS : Vitale et obligatoire... [Voir plus](#)



L'analyse des publications Facebook

Le 28/07/2022 : **33 385** couvertures de pages et **515** consultations du lien = **La charte du GEFA**



 **GEFA- Groupement Équestre de France et d'Ailleurs**
28 juillet, 22:19 · 🌐

Voici la Charte du GEFA.
Est-ce que chacun de nous arrive à respecter ces mesures ?
Oui ?
Non ?
Pourquoi ?... [Voir plus](#)

**Charte du bien-être des équidés :
proposition du GEFA**

Définition du bien-être : « Le bien-être est l'état mental et physique positif de l'animal qui dépend de la satisfaction de ses besoins physiologiques et comportementaux et de ses attentes »
Equipédia -IFCE - [Qu'est-ce que le bien-être des équidés ?](#)

Je m'engage à respecter le bien-être de mon équidé en prenant connaissance de la "Charte pour le bien-être des équidés", proposée par le GEFA :

- 1 : En observant mon équidé au quotidien (box, abri, pré, travail) afin d'améliorer ma compréhension de son comportement
- 2 : En établissant une relation homme/cheval responsable, sécurisante, sans violence
- 3 : En garantissant un approvisionnement en eau et en aliments suffisants notamment en fibre, adaptés à ses besoins physiologiques et comportementaux
- 4 : En offrant à mon équidé un lieu de vie adapté pour éviter les accidents et les maladies
- 5 : En favorisant une activité physique et exploratrice
- 6 : En favorisant les contacts sociaux positifs pour limiter les troubles comportementaux, et en minimisant les contacts négatifs

ofile_left_nav_button

L'analyse des publications Facebook

Le 01/08/2022 : **7 455 couvertures de pages** et **184 consultations du lien** =
Connaissez-vous ces deux applications pour évaluer le Bien-Être des chevaux ?



Synthèse des publications Facebook

=> **Les dernières publications en lien avec la législation des détenteurs d'équidés ont particulièrement intéressé les détenteurs, propriétaires, amis des chevaux. Un besoin d'information et de compréhension de la loi Loïc Dombreval est bien présent.** Notamment depuis la publication du décret d'application de cette loi, paru en juillet dernier, donnant des précisions sur **le certificat de connaissance et d'engagement pour les détenteurs non professionnels.**

=> Les publications en lien direct avec le bien-être des équidés (la douche par temps de canicule, les enquêtes sur la retraite des chevaux etc...) génèrent en moyenne 3 000 couvertures de page, une centaine de commentaires.

=> La page de l'association génère de plus en plus de vues, particulièrement depuis la publication de Maître Elodie Kassem qui a eu la gentillesse de nous mentionner.

Les groupes Facebook accueillent quant à eux de nouveaux membres quotidiennement.

Le site web www.gefa-asso.com

Le site web de l'asso recense l'ensemble des articles, toutes les informations relatives à l'association elle-même, mais aussi de nombreux liens permettant de retrouver les textes officiels.

L'onglet « Adhésion » renvoie vers le formulaire d'adhésion à l'association (5 ou 10€ par an): plus nous serons nombreux, plus nous aurons de poids auprès des différentes instances!

Le site est bien entendu en perpétuelle évolution, en lien avec le développement de l'association.

II-Les actions de communication, sensibilisation, information du GEFA

A- Actions menées par courriers, téléphone, mails, réseaux sociaux.

Pendant les différents confinements le GEFA a pris contact avec les différentes instances de tutelles par courriers ou rendez-vous:

- 28/07/2021 : courrier au ministère de l'agriculture.
- 02/08/2021 : courrier au conseil constitutionnel.
- Fin août 2021: échange avec le GHN au sujet de la mise en place du pass sanitaire obligatoire.
- Et de nombreux autres courriers qui ont permis de rappeler aux instances que la filière équine ne compte pas seulement des sportifs dépendants de la fédération, mais **aussi de nombreux indépendants pour lesquels le cheval est un compagnon de vie et de loisir.**

Novembre 2021 : Loi Loïc Dombreval

Suite à la Loi n° 2021-1539 LOI n° 2021-1539 du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes, **l'association a obtenu un rendez-vous avec le cabinet de Loïc Dombreval afin de mieux en comprendre les spécificités. Par la même occasion, cela a permis de présenter le GEFA et dire sa volonté d'exister pour faire le lien entre les différents acteurs de la filière..**

Le décret n° 2022-1012 relatif à la protection des animaux de compagnie et des équidés contre la maltraitance animale a été publié du 18 juillet 2022.

Le GEFA a écrit à la conseillère en charge du dossier de la maltraitance au Ministère de l'Agriculture et reste très vigilant quant aux décisions qui seront prises.

Dernier trimestre 2021 : la retraite des chevaux

En septembre 2021, mise en place de la commission pour la défense et la retraite des chevaux.

Le GEFA a organisé plusieurs réunions Zoom afin de réfléchir sur l'amélioration de la retraite des équidés.

- Le 30 septembre 2021 : première réunion.
- Le 3 octobre, envoi de l'enquête sur le "Recensement des refuges, associations, structures accueillant des équidés à la retraite ou ne pouvant plus travailler"..
- **Novembre 2021 : résultats de l'enquête : plus d'une centaine d'associations de sauvetage / retraite d'équidés sont recensées.**
- Le 01/11/2021 : deuxième réunion : comment contacter les associations recensées ? (Envoi d'un questionnaire Août 2022).
- Le 8 mars 2022 Sophie a été invitée à une réunion avec le groupe EquiTact.
- Le 28 mars 2022 la commission retraite s'est à nouveau réunie.

Ces réunions ont permis de démarrer un travail sur l'état des lieux des solutions existantes pour la retraite des équidés.

L'objectif était de connaître la situation réelle des chevaux retraités en France et de tenter de mutualiser les connaissances de chacun.

Le but du recensement était de prendre contact avec les associations, comprendre leur fonctionnement, établir le lien, mieux comprendre la mécanique du système associatif de sauvetage, prendre connaissance des difficultés rencontrées afin de pouvoir établir un « cahier des charges » des besoins.

10 au 22 mars 2022

Sondage sur la retraite des équidés, adressé aux propriétaires

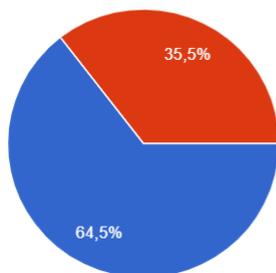
Un sondage sur la retraite des chevaux a été réalisé entre le 10 et le 22 mars 2022. 1026 personnes ont pris le temps de répondre.

Il en ressort :

- 41% des personnes ayant répondu ont des équidés qui ne travaillent pas
- 63% sont licenciés FFE
- 64% hébergent leurs chevaux eux-mêmes
- 90% ont prévu la retraite de leur équidé

Votre équidé est-il hébergé ?

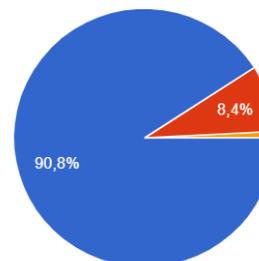
1 023 réponses



- Par vos soins (vous vous chargez des soins et de sa surveillance)
- Confié à un professionnel (Structure équestre, association, etc)

Si vous pouvez monter votre équidé, ou si votre équidé travaille, avez-vous prévu sa retraite ?

874 réponses



- Oui
- Non
- Je compte m'en séparer avant sa retraite

10 au 22 mars 2022

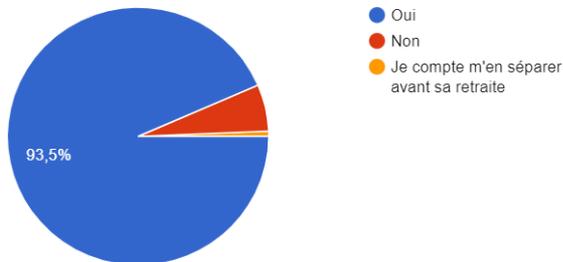
Sondage sur la retraite des équidés, adressé aux propriétaires

- Une petite partie (0,6%) se séparerait de son cheval lors de sa retraite
- 64% vivraient sous la surveillance de leur propriétaire (à domicile, au pré et/ou box)

Si vous ne pouvez plus monter votre équidé, ou si votre équidé ne peut plus travailler, avez-vous prévu sa retraite ?



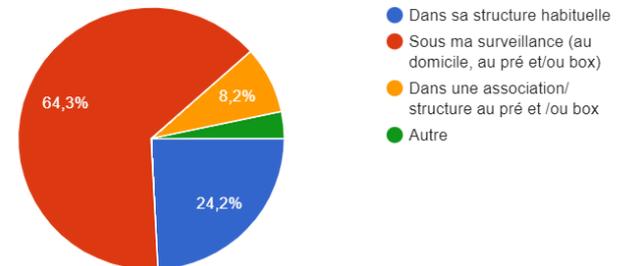
924 réponses



Si vous avez prévu la retraite de votre équidé, quel est ou quel sera l'endroit ?



996 réponses



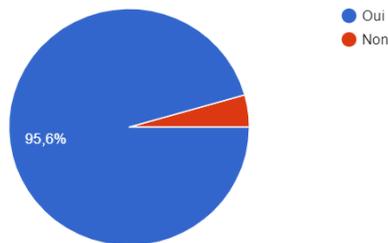
10 au 22 mars 2022

Sondage sur la retraite des équidés, adressé aux propriétaires

- 95% des gens ont compris que leurs chevaux doivent être en troupeau. Réponse qui pourrait être induite par l'échantillon de population qui a répondu à l'enquête (zone rurale?)
- 96,5% des personnes sont sûres qu'elles savent s'en occuper mais 65% souhaitent quand même des conseils via les réseaux sociaux.

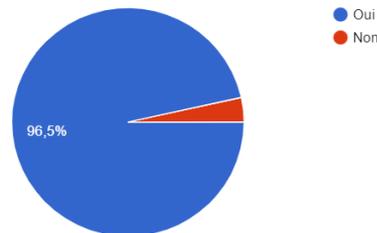
Votre équidé est-il ou sera t'il en groupe (au moins deux)?

1 005 réponses



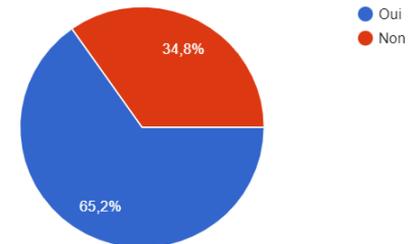
Si votre équidé est chez vous, ou si vous souhaitez le prendre "chez vous" (soins et surveillance), pensez-vous avoir assez de connaissances pour vous en occuper au mieux ?

895 réponses



Si votre équidé est chez vous ou si vous souhaitez le prendre chez vous, souhaiteriez-vous avoir des conseils pour vous en occuper au mieux ?

892 réponses



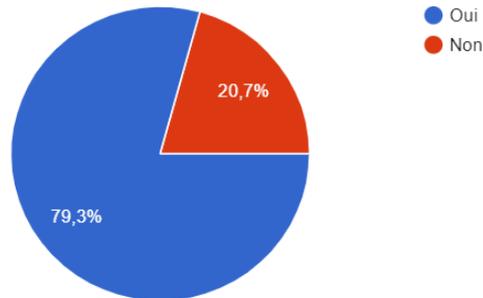
10 au 22 mars 2022

Sondage sur la retraite des équidés, adressé aux propriétaires

- 20% des sondés ne se posent pas la question du devenir des chevaux âgés
- 66% sont intéressés pour participer à la réflexion

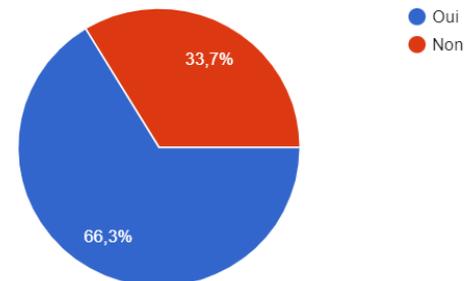
Vous êtes-vous déjà demandé ce que deviennent les chevaux âgés ou inaptes si vous vous en séparez ?

1 000 réponses



Seriez-vous intéressé(e) pour participer à une réflexion sur la retraite des chevaux en France ?

1 003 réponses



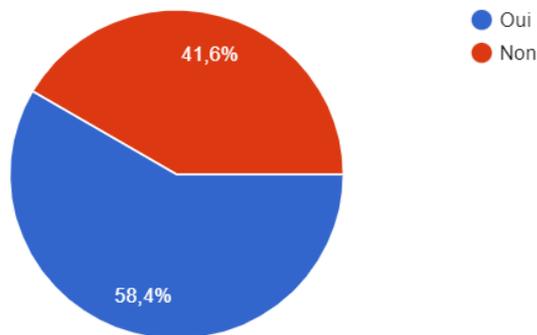
10 au 22 mars 2022

Sondage sur la retraite des équidés, adressé aux propriétaires

- 58% sont intéressés par un fond de retraite
- 88% sont intéressés par un document de suivi

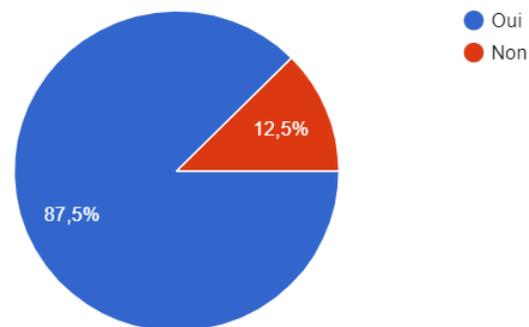
Seriez-vous intéressé(e) par un fond de retraite qui permettrait d'assurer une retraite acceptable à tous les chevaux de sport et de loisir, nés ou vivant en France ?

996 réponses



Seriez-vous intéressé(e) par la mise en place d'un document de suivi (feuille rajoutée au carnet d'identification ?) qui permettrait de suivre le parcours de l'équidé, de sa naissance à sa mort ?

1 009 réponses



Mai 2022: Charte pour le bien-être des équidés Proposition du GEFA

Charte du bien-être des Équidés : proposition du GEFA

Définition du bien-être : « Le bien-être est l'état mental et physique positif de l'animal qui dépend de la satisfaction de ses besoins physiologiques et comportementaux et de ses attentes » Equipédia -IFCE « Qu'est-ce que le bien-être des équidés ? »

Je m'engage à respecter le bien-être de mon équidé en prenant connaissance de la "Charte pour le bien-être des équidés", proposée par le GEFA :

- 1 : En observant mon équidé au quotidien (box, abri, pré, travail) afin d'améliorer ma compréhension de son comportement
- 2 : En établissant une relation homme/cheval responsable, sécurisante, sans violence
- 3 : En garantissant un approvisionnement en eau et en aliments suffisants notamment en fibre, adaptés à ses besoins physiologiques et comportementaux
- 4 : En offrant à mon équidé un lieu de vie adapté pour éviter les accidents et les maladies
- 5 : En favorisant une activité physique et exploratrice
- 6 : En favorisant les contacts sociaux positifs pour limiter les troubles comportementaux, et en minimisant les contacts négatifs
- 7 : En prévenant ou en soulageant la douleur
- 8 : En lui assurant toute sa vie les soins nécessaires, en prévoyant sa retraite et sa fin de façon décente

La Charte pour le bien-être des équidés, proposée par le GEFA, s'inspire de la "charte pour le bien-être équin" validée par le Ministère de l'agriculture*, des recherches faites et publiées par l'IFCE* et Hélène Roche*. Pour prendre connaissance de ces différents documents : gefa-asso.com, rubrique Équidés ou sur le net.

Fait à

Le

Signature

La charte pour le bien-être des équidés proposée par le GEFA en 2021 s'inspire de la Charte pour le bien-être équin validée par le ministère de l'agriculture, des recherches et des publications faites par l'IFCE et par Hélène Roche.

Notre proposition de charte précise la définition du bien-être, mention essentielle à notre sens.

Juillet 2022 : décret d'application de la Loi Loïc Dombrevail : certificat de connaissance et d'engagement

Le 21 juillet 2022, le GEFA a envoyé un courrier à la conseillère en charge du bien-être animal, au Ministère de l'Agriculture, afin de soulever les points en lien avec le Décret n° 2022-1012 du 18 juillet 2022 : **Attestation de connaissance et certificat de connaissance et d'engagement.**



Groupement Equestre de France et d'Ailleurs
1119 route du Roccas
06380 SOSPEL
Tél : 06 60 68 76 97
contact@gefa-asso.com
proprietaires.cavalliers@gmail.com

Madame **Urwana Querrec**
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Conseillère Filières animales, Santé et
bien-être animal, référente Outre-mer

Sospel, le 21 juillet 2022

Objet : Décret n° 2022-1012 du 18 juillet 2022 : Attestation de connaissance et certificat de connaissance et d'engagement

Madame,

Le GEFA Groupement Equestre de France et d'Ailleurs, association loi 1901 déclarée en préfecture des Alpes-Maritimes, le 14 mai 2020, a pour objet la défense du droit des équidés, et la défense des droits et des devoirs des propriétaires, cavaliers, professionnels, et non professionnels.

Le décret d'application de la loi Loïc Dombrevail suscite de nombreuses questions.

- Pour les propriétaires professionnels qui devront attester de leur connaissance des besoins spécifiques de leurs équidés, s'ils ne sont pas en activité depuis au moins dix-huit mois, à quel moment l'arrêté précisant la liste des diplômes, titres ou certificats permettant d'attester de cette connaissance, sera publié ?
- Pour les professionnels qui ont plus de 18 mois d'activité et en fonction de leur diplôme, doit-on comprendre qu'il n'y a aucune nécessité d'attester des connaissances des besoins spécifiques des équidés ? La remise à jour des connaissances en lien avec les dernières recherches scientifiques ne serait donc pas une priorité pour les propriétaires professionnels ?
- Les professionnels qui ne justifient pas de connaissance des besoins spécifiques de leurs équidés pourront-ils tout de même être en contact des équidés ? Pourront-ils être licenciés pour faute grave ?

Pour les propriétaires non professionnels, qui devront justifier de la détention d'un certificat de connaissance et d'engagement délivré par un vétérinaire ou un organisme professionnel de la filière équine, listé par un arrêté, le GEFA a reçu de nombreuses questions concernant les modalités d'obtention de ce certificat de connaissance et d'engagement. Notamment, des questions très pratiques ont été soulevées et ne trouvent pas de réponse en l'état des textes publiés.

Le certificat devra être obligatoire pour toute détention d'un équidé à compter du 31 décembre 2022.

- Comment s'assurer que tous les propriétaires aient ce certificat à compter du 31 décembre ?
- Les propriétaires qui sont dans une structure équestre devront-ils obtenir ce certificat ?
- Pour obtenir ce certificat, faudra-t-il effectuer une formation délivrée par un organisme de la filière équine ?
- Cette formation sera-t-elle obligatoire et payante ?
- Et/ou y aura-t-il obligation à adhérer à un groupement, fédération, syndicat ou autre pour l'obtenir ?

- Le danger n'est-il pas que certains organismes se constituent en monopole ?
- Le certificat devra-t-il être renouvelé ? Si oui, avec quelle périodicité ?
- Ou simplement, sera-t-il possible, par le biais du vétérinaire, de valider ce certificat, en répondant aux critères du bien-être animal ? Bien-être qui a fait l'objet d'une Charte en juillet 2021 qui s'intitule : " Guide des bonnes pratiques pour l'application des engagements de la Charte du bien-être équin ".
- Le vétérinaire habituel -celui qui soigne et suit les équidés- pourra-t-il valider l'obtention du certificat ou faudra-t-il s'adresser à un vétérinaire dont le nom sera sur une liste qui fera l'objet d'un arrêté.

L'absence de certificat sera-t-il sanctionné ? A défaut, comment l'obtention de ce certificat sera-t-il imposé aux détenteurs d'équidés ?

Les organismes qui délivreront ces certificats seront-ils contrôlés pour éviter les certificats de complaisance ?

Les groupes et la Page Facebook du GEFA fonctionnent depuis le premier confinement, période pendant laquelle le GEFA a partagé les dernières publications des ministères et autres organismes référents du monde des équidés, période pendant laquelle le GEFA a donné la possibilité aux propriétaires d'équidés - confinés loin de leur animal - de s'exprimer et de mieux accepter la situation, loin d'être simple.

Depuis, le GEFA continue de diffuser et de partager des publications, en lien avec le bien-être des équidés, les droits des équidés, et les droits et devoirs des propriétaires professionnels ou non professionnels. C'est à ce titre, aussi, que nous vous contactons car nous souhaitons participer à la réflexion nationale pour améliorer le bien-être des équidés, en continuant à faire ce que nous savons faire, c'est-à-dire informer les propriétaires non professionnels et développer notre présence "sur le terrain".

Notamment, et dans un premier temps, nous nous tenons à votre disposition pour participer à une concertation des différents acteurs de la filière équine afin de préciser les modalités d'obtention et d'utilisation du certificat de connaissance et d'engagement.

Dans l'attente de vos réponses, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations les plus sincères.

Sophie DERRIDA
Présidente

Marjorie LECOURTOIS
Secrétaire

Juillet 2022 : courrier à la conseillère en charge du bien-être animal au Ministère de l'Agriculture

- Les propriétaires qui sont dans une structure équestre devront-ils obtenir ce certificat?
- Pour obtenir ce certificat, faudra-t-il effectuer une formation délivrée par un organisme de la filière équine?
- Cette formation sera t'elle obligatoire et payante?
- Et/ou y aura-t-il obligation à adhérer à un groupement, fédération, syndicat ou autre pour l'obtenir?
- Le danger n'est-il pas que certains organismes se constituent en monopole?
- Le certificat devra t'il être renouvelé ? Si oui, avec quelle périodicité?
- Ou simplement, sera-t-il possible, par le biais du vétérinaire, de valider ce certificat, en répondant aux critères du bien-être animal? Bien-être qui a fait l'objet d'une Charte en juillet 2021 qui s'intitule : " Guide des bonnes pratiques pour l'application des engagements de la Charte du bien-être équin ".
- Le vétérinaire habituel (celui qui soigne et suit les équidés) pourra-t-il valider l'obtention du certificat ou faudra-t-il s'adresser à un vétérinaire dont le nom sera sur une liste qui fera l'objet d'un arrêté?
- L'absence de certificat sera-t-il sanctionné? A défaut, comment l'obtention de ce certificat sera-t-il imposé aux détenteurs d'équidés?
- Les organismes qui délivreront ces certificats seront-ils contrôlés pour éviter les certificats de complaisance?

Juillet 2022 : contacts en cours

En développant ses actions, le GEFA a pu échanger avec des personnes en lien avec le monde du Cheval.

Certaines sont en train de devenir des partenaires, d'autres collaborerons avec le GEFA lors d'actions communes.

Actuellement, le GEFA est en contact avec :

- Les Écuries IRSEA**
- La sellerie NICE-HORSE**
- Les Masters du Cheval Ibérique (MCI)**
- Équiliberté**
- Cheval Ta Race**
- Maître Élodie Kassem**
- L'association Équi'Tact**
- Développement Durable Équestre**
- Cate Agency**

Juillet 2022: nouveau Flyer pour présenter l'association

Adhérez au Gefa pour faire entendre votre voix !

Plus de 6000 personnes nous suivent déjà : alors pourquoi pas vous ? Nous avons besoin de vous pour échanger, progresser et continuer nos actions !

BULLETIN D'ADHÉSION ANNUEL

Nom
Prénom
Adresse
CP/Ville
E-mail
Tél.

A renvoyer :
avec votre règlement par chèque d'un montant de 5 €
Association GEFA - 1119 route du Roccas
06380 Sospel

Vous pouvez également adhérer directement en ligne sur notre site www.gefa-asso.com



Merci à Mélanie Brignod pour le photo de Willem Caron à Sorpion en couverture.
Merci à nos adhérents pour les photos qu'ils nous ont partagées avec leurs chevaux et leur implication.
Merci à Christel Du Massé pour le nouveau logo GEFA.

Merci

Suivez-nous et rejoignez-nous !

www.gefa-asso.com
Pour retrouver nos articles et rester informé de nos actions

 GEFA - Groupement Equestre de France d'Ailleurs
 [gefaequitationchevaldetuteur](https://www.instagram.com/gefaequitationchevaldetuteur)

Pour rester informé des actions de l'association et partager les publications

 Nos groupes Facebook
GEFA - Bien-être et droits des équidés
GEFA : Droits, devoirs des cavaliers, propriétaires, professionnels
Pour partager et échanger dans un espace privilégié des informations exclusives

 06 60 68 76 97
contact@gefa-asso.com

 Association GEFA
1119 route du Roccas
06380 Sospel
Association N°W062016424

Association GEFA
Association de Chevaliers et Agissons Ensemble



**Ensemble,
Pratiquants, Cavaliers, Propriétaires,
Débiteurs, Professionnels équestres,....
Pensons l'avenir et agissons !**

Un nouveau dépliant 3 volets est en cours de création.

Actualisé, il permettra de mieux connaître et comprendre le GEFA.

Il était une fois...



L'association GEFA - Groupement Equestre de France et d'Ailleurs - est née en mai 2020, suite à la crise sanitaire.

Sophie & Margot, présidentes du GEFA.

Sophie, présidente et Margot, secrétaire de l'association, ont eu la volonté de créer une association qui touche les acteurs du monde équestre de tous horizons afin de créer du lien entre eux.

Elles sont parties du constat que malgré plus de deux millions de cavaliers en France, dont 601 000 sont licenciés FFE*, aucune association ne représentait les cavaliers dans les instances gouvernementales et à la FFE.

Des adhérents Acteurs

Nos adhérents, tous passionnés, partagent notre vision du monde du cheval et ont envie de changement. Le GEFA est en contact avec des pratiquants, des professionnels, d'autres associations, des groupements, des élus,.... pour faire remonter l'information du terrain aux membres des ministères.

*nombre de licenciés FFE en 2020



Nos objectifs prioritaires

SENSIBILISER

Promouvoir la retraite et le bien-être des équidés par des publications et des actions sur le terrain.
Sensibiliser les cavaliers, les pratiquants, propriétaires, professionnels, sur les obligations des détenteurs d'équidés.

DEFENDRE

Défendre les droits des chevaux
Défendre collectivement les droits et les devoirs des acteurs du monde équestre.

INFORMER

Le GEFA veut être un relais d'information spécifique et spécifique en s'adressant à chaque acteur de la filière.

ANTICIPER

Prévoir l'avenir : amélioration de l'hébergement, de la retraite, du bien-être des équidés.
Prévoir l'avenir des droits des cavaliers, pratiquants, propriétaires, professionnels, dans le respect de leur diversité.

Nos actions pendant la crise sanitaire

Rédaction de courriers aux élus et aux membres du gouvernement
Relais d'information sur le changement des normes sanitaires
Représentation des acteurs du monde équestre auprès de la FFE

Nos actions en cours

Réunions de la commission sur la retraite des chevaux
Recensement des associations en France, qui récupèrent les chevaux retraités, inaptes au travail, ou abandonnés
Sensibilisation au bien-être des équidés : création de la Charte du GEFA
Attribution du prix du cavalier le plus respectueux de son équidé sur le concours de dressage d'Ap
Certificat de connaissance et d'engagement : défense des droits des propriétaires non professionnels

Nos actions à venir

Sensibilisation à l'organisation de la retraite
Sensibilisation au bien-être des équidés
Certificat de connaissance et d'engagement
Label GEFA pour l'hébergement
Mise en place des partenariats
Demande de subvention pour mener à bien nos actions

B-Actions menées sur le terrain

Mai 2022 : Concours de dressage aux écuries IRSEA à APT (84 région PACA)



Fin Mai, lors du concours de Dressage aux Écuries Irsea, à Apt, le GEFA a attribué le prix du cavalier le plus respectueux de son équidé, à deux cavaliers. Guillaume Philip et Elia Dominguez ont été élus par les membres du jury. Ils sont repartis avec un joli tapis de concours floqué au logo du GEFA. Le jury était composé par les juges, les différents membres de l'organisation et le président du concours, Patrick Pageat.



Les cavaliers ont pu répondre à un questionnaire abordant les 8 mesures du bien-être des équidés. Ce questionnaire a été rempli par une soixantaine de pratiquants.

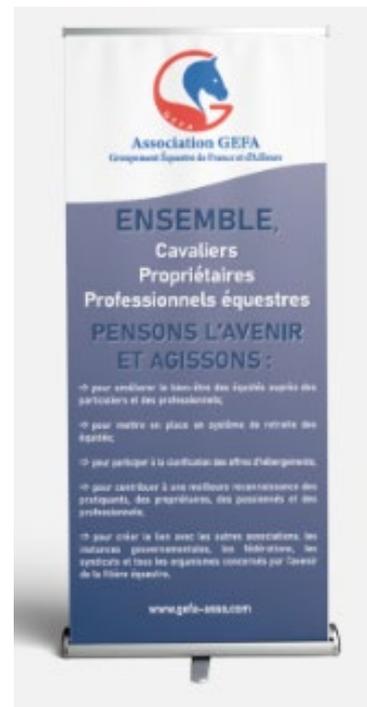
Il s'inspire de la « Charte pour le bien-être équin » validée par le Ministère de l'agriculture, en juillet 2021, des recherches faites et publiées par l'IFCE et Hélène Roche.

La Charte du GEFA a été présentée à cette occasion.

Mai 2022 : Concours de dressage aux écuries IRSEA à APT (84 région PACA)

De nombreux lots, sacs avec logo GEFA, casquettes, stylos, porte-documents (utilisés sur ce concours pour mettre les protocoles de dressage), ont été offerts afin de donner de la visibilité à l'association.

Des PLV ont été réalisées (roll-up, bâche, drapeau) afin de pouvoir être visibles sur les évènements où nous serons présents.



L'identité visuelle

Notre présence sur le concours IRSEA a été l'occasion de repenser le logo du GEFA, ce qui nous permet d'être plus visibles. Le logo a donc évolué à ce moment-là, avec le slogan et/ou le nom de l'association.

En Septembre 2022, Cheval Ta Race nous a spontanément proposé une refonte du logo en le modernisant. Les nouveaux supports de communication seront donc avec ce dernier.



Le GEFA : En résumé !

En mai 2020, les statuts du Gefa étaient déposés en préfecture.

Le GEFA existe depuis 2 ans.

L'association GEFA a dans ses statuts, pour objets principaux :

- ❖ D'être en lien avec les cavaliers et pratiquants de l'équitation, les propriétaires, les professionnels, les amoureux des chevaux et les personnes ayant un lien avec le monde du cheval, à titre individuel ou collectif : associations, groupements, syndicats, autres ... En France métropolitaine, en outre-mer et dans d'autres pays.
- ❖ La défense des droits des équidés : retraite, bien-être, hébergement, etc .
- ❖ De participer à la réflexion, à l'élaboration et à la mise en œuvre de l'amélioration de tout ce qui concerne les équidés en partenariat avec les différentes instances, associations, fédérations ... de la filière cheval.
- ❖ De représenter, de défendre les intérêts collectifs et de rappeler les devoirs des cavaliers et pratiquants de l'équitation, des propriétaires, des enseignants, des gérants de structure, et de tous les professionnels qui sont en rapport avec le monde du cheval en France métropolitaine et outre-mer.

En réalité, la FFE n'a pas dans ses statuts pour rôle de défendre l'ensemble des cavaliers licenciés. Il y avait donc un vide à combler afin d'être enfin considérés et la seule façon d'exister passait par l'obtention d'un statut légal, qui est la création de l'association.

Cette année, de nombreux contacts ont été établis avec des équitants, propriétaires, professionnels, des associations, et différentes institutions par l'intermédiaire de différents moyens de communication.

La nécessité d'une association qui crée le lien, qui informe, qui sensibilise, qui défend les causes a donc trouvé tout son sens.

Juillet 2022 à juillet 2023: Les actions prioritaires cette année

Défendre les droits des équidés :

Continuer et développer les actions menées sur la retraite des équidés, le référencement des associations accueillant des équidés retraités ou abandonnés, la sensibilisation au respect des mesures en lien avec le bien-être des équidés.

Développer la réflexion sur la création du label GEFA concernant l'offre d'hébergement.

Défendre les droits et des devoirs des humains au contact des équidés :

Continuer et développer les actions en lien avec la défense des droits et des devoirs des pratiquants, propriétaires, professionnels, notamment dans le cadre de l'application de la Loi Loïc Dombreval et le certificat de connaissance et de sensibilisation au bien-être des équidés et des obligations légales du détenteur d'équidés.

Développer la communication du GEFA :

- Se faire aider pour communiquer autrement.
- Participer à des manifestations : concours, salons, autres ...
- Développer Instagram

Développer les partenariats :

Actuellement, le GEFA est en projet de partenariat avec les écuries IRSEA, l'association de randonneurs Équiliberté, la sellerie Nice-Horse, les Masters du Cheval Ibérique (MCI), Développement Durable Equestre, Cheval Ta Race, Cate Agency...

Demander des subventions :

Pour pouvoir mener à bien ses actions, le GEFA doit déposer des demandes de subventions, auprès des différentes instances (municipalités, départements, organismes, groupes etc.), tout en s'assurant de pouvoir garder son autonomie de pensée et d'action.

Juillet 2022 à juillet 2023: Les projets du GEFA

Le GEFA devrait être présent ou représenté :

- lors du championnat de France organisé par les Masters du Cheval Ibérique, les 24 et 25 septembre 2022, au Lion d'Angers;
- lors du concours de dressage des écuries IRSEA, les 22 et 23 octobre 2022, à Apt;
- à Cheval Passion, si les finances nous le permettent.

Juillet 2022 à juillet 2023: Gardons le cap !

Conclusion

Développer une association est un travail prenant, des heures passées derrière un écran, sur le terrain, tout en continuant à travailler et à gérer le quotidien, dont nos chevaux qui font partie intégrante de notre vie.

C'est apprendre la concertation, l'échange, l'organisation, l'anticipation, et trouver les personnes investies qui faciliteront la répartition des tâches inhérentes aux actions du GEFA.

Écouter, entendre, échanger, se réunir, partager nos idées, expliquer, garder les objectifs en vue, tout cela n'est pas si simple, car cela prend du temps ... Mais il est impossible de prôner la création du lien entre les passionnés des équidés et de faire cavalier seul ! Nous serions en pleine dissonance cognitive.

Merci à tous ceux qui nous ont rejoint : aux adhérents, à ceux qui participent aux commissions, aux nouveaux venus, à tous ceux qui nous ont fait confiance, et sans qui le GEFA ne serait pas ce qu'il est.

Nous sommes rentrés dans une période compliquée où humains et équidés subissent la pression des circonstances mondiales (pandémie, guerre, problème climatique, etc..).

Le chemin sera long pour que les équidés soient compris et respectés, et que l'humain s'accomplisse à leurs côtés. C'est le début d'une longue mobilisation au cours de laquelle le GEFA -avec d'autres- devra sensibiliser, informer, défendre dans le respect des différences de chacun.

Le GEFA remercie :

Les adhérents à l'association qui nous soutiennent depuis 2020.

Les membres bienfaiteurs - **Patrick, Elodie, Pascale, Gabrièle, Elisabeth** -..

Ceux qui ont participé à la conception de l'association, à la conception du site - **Guillaume et Robin** -, au suivi de nos groupes Facebook - **Céline, Sabrina, Stéphanie, Isabelle C.**

Celles qui participent aux commissions depuis le début - **Marie, Dominique, valentine, Sabrina,**

Ceux qui nous proposent des publications, celles qui nous aident à la communication - **Valentine, Christine-**

Les nouveaux arrivants qui sont plein d'énergie et qui nous poussent à aller de l'avant.

Nos partenaires et ceux qui sont en train de le devenir :

Les écuries IRSEA, la sellerie Nice-Horse, les Masters du Cheval Ibérique, Equiliberté, Maître Elodie Kassem, Cheval Ta Race, Cate Agency, Développement Equestre Durable.

La route est longue ...

Sachons, tous ensemble, garder le cap !